



Conseil économique et social

Distr. générale
15 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

**Organisation pour l'alimentation
et l'agriculture**

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions communes intéressant le Comité et la Commission :

Programme de travail intégré

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Création d'une équipe de spécialistes de la CEE/FAO et renouvellement du mandat des équipes existantes

Note du secrétariat

Résumé

On trouvera dans le présent document des orientations et des recommandations formulées par le Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts (ci-après « Groupe de travail mixte ») à sa quarante et unième session concernant la création d'une équipe de spécialistes CEE/FAO et le renouvellement du mandat des équipes existantes.

Le Comité et la Commission sont invités à examiner les propositions et à adopter le projet de mandat pertinent.



I. Contexte

1. Le mandat de quatre ans qui a été confié à huit équipes de spécialistes figure dans le Programme de travail intégré de Varsovie pour la période 2018-2021.
2. Les directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE, telles qu'elles figurent dans le document ECE/EX/2/rev.1, précisent qu'un rapport sur les réalisations de l'équipe de spécialistes est établi au bout de deux ans. Par ailleurs, des recommandations relatives à la mise à jour du mandat des équipes de spécialistes, à leur maintien ou à leur suppression ont été formulées par le Groupe de travail mixte à l'attention du Comité et de la Commission.

II. Création d'une nouvelle équipe de spécialistes

3. À sa quarante et unième session, le Groupe de travail mixte a recommandé la création d'une équipe de spécialistes des forêts boréales et présenté le projet de mandat de cette équipe dans l'annexe I du rapport sur les travaux de la session du Groupe de travail mixte. Le texte du projet de mandat est reproduit ci-après.
4. Les représentants sont invités à approuver la création de l'Équipe de spécialistes et à examiner et approuver son projet de mandat.

III. Projet de mandat de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des forêts boréales

Référence au Programme de travail intégré : domaine d'activité 1 (Données, suivi, établissement de rapports et évaluation) et domaine d'activité 2 (Concertation et conseils sur les politiques à mener)

A. Objectif(s)¹

- Contribuer à la coopération scientifique et politique concernant les forêts boréales en réduisant les chevauchements d'activités et en favorisant l'adoption de méthodes privilégiant le meilleur rapport coût-efficacité pour la coopération circumboréale ;
- Accroître la collaboration avec l'Association internationale de recherche sur la forêt boréale et d'autres organismes de recherche travaillant dans ce domaine afin de renforcer la coopération scientifique et politique concernant le biome boréal ;
- Améliorer la connaissance et la compréhension du rôle que les forêts boréales jouent dans les problématiques mondiales telles que les changements climatiques et la bioéconomie, et dans l'action entreprise pour relever les défis énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Donner des avis à la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois sur toutes questions liées aux forêts boréales dans le cadre du Programme de travail intégré.

B. Activités et fonctions

- Contribuer à l'échange d'informations, de données d'expérience et de meilleures pratiques sur les forêts boréales ;
- Faciliter le dialogue entre scientifiques et décideurs sur les questions relatives aux forêts boréales ;

¹ Tels qu'indiqués dans la Déclaration de Haparanda de 2018.

- Le cas échéant, contribuer au recensement des lacunes dans les connaissances qui – s'il y est remédié – peut permettre de dégager des solutions aux problèmes internationaux ;
- Collaborer avec d'autres organismes internationaux, y compris l'Association internationale de recherche sur la forêt boréale dans le but de coordonner les initiatives ;
- Collaborer avec d'autres équipes de spécialistes de la CEE/FAO sur les questions intersectorielles.

C. Principaux résultats attendus

5. L'Équipe de spécialistes des forêts boréales identifiera les questions prioritaires pour la gestion durable des forêts boréales, compte tenu des réalités et des différences régionales. Elle s'attachera à faire mieux connaître et mieux comprendre les questions relatives aux forêts boréales.
6. L'Équipe de spécialistes des forêts boréales :
 - Élaborera (seule ou avec d'autres) des produits d'information qui rendent compte des efforts de collaboration concernant les forêts boréales, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et du Programme de travail intégré CEE/FAO ;
 - Établira, à partir des éléments d'information dont elle dispose, des documents d'orientation et d'évaluation, des exposés et d'autres produits d'information décrivant l'état actuel des forêts boréales et recensant les principales difficultés et possibilités que présente leur gestion ;
 - Assurera des consultations et apportera des conseils sur les questions relatives aux zones boréales, selon que de besoin.

D. Contexte

Établie/Approuvée par : Session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Genève (Suisse), 2019.

Période prévue : De janvier 2020 à décembre 2021.

Méthodes de travail : Réunion annuelle ou autres méthodes déterminées par l'Équipe.

Rapports : Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts.

Chef : Il/Elle sera élu(e) lors de la première réunion de l'Équipe.

IV. Prolongation du mandat des équipes de spécialistes existantes

7. Afin d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail intégré CEE/FAO, le Groupe de travail mixte recommande que le mandat des équipes de spécialistes suivantes soit prolongé :

<i>Nom de l'équipe</i>	<i>Contribution à la réalisation du programme de travail intégré</i>	<i>Recommandations du Groupe de travail mixte</i>
Équipe de spécialistes CEE/FAO du suivi de la gestion durable des forêts	DA 1 : axer son action sur la surveillance de la gestion durable des forêts pour différentes études et analyses de la CEE et de la FAO, l'évaluation de la gestion durable des forêts et les travaux sur les critères et indicateurs	Prolonger le mandat Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2

<i>Nom de l'équipe</i>	<i>Contribution à la réalisation du programme de travail intégré</i>	<i>Recommandations du Groupe de travail mixte</i>
Équipe de spécialistes CEE/FAO des produits forestiers durables	DA 1 : axer son action sur les produits et les marchés forestiers, ainsi que les déclarations sur les marchés	Prolonger le mandat Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2
Équipe de spécialistes CEE/FAO des statistiques des produits forestiers	DA 1 et 4 : appuyer les travaux relatifs aux statistiques au sein du Groupe de travail mixte, afin qu'il puisse centrer son action sur sa fonction de coordination des équipes de spécialistes et d'examen des domaines d'activité	Prolonger le mandat Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2
Équipe de spécialistes CEE/FAO du bois-énergie	DA 1, 2 et 4 : favoriser la mise au point de données et de conseils sur les politiques à appliquer concernant le bois-énergie dans la région	Prolonger le mandat Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2
Équipe de spécialistes CEE/FAO des perspectives du secteur forestier	DA 1 et 2 : apporter son appui pour l'élaboration des études sur les perspectives	Prolonger le mandat de l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des perspectives du secteur forestier, à laquelle sera intégrée l'Équipe de spécialistes CEE/FAO de la politique forestière Mandat révisé joint
Équipe de spécialistes CEE/FAO de la politique forestière	DA 2 et 4 : axer son action sur l'élaboration des politiques forestières dans la région et renforcer les capacités	Intégrer l'Équipe de spécialistes CEE/FAO de la politique forestière dans l'Équipe de spécialistes CEE/FAO des perspectives du secteur forestier
Équipe de spécialistes CEE/FAO de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier)	DA1, 2 et 4 : apporter son appui pour l'organisation de manifestations, de campagnes et d'actions de relations publiques de la Section CEE/FAO de la forêt et du bois, favoriser la diffusion des résultats d'autres équipes de spécialistes	La FAO est invitée à accroître son soutien à l'Équipe de spécialistes en lui affectant son secrétaire, ce qui réduira la charge de travail de la Section Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2
Équipe de spécialistes CEE/FAO des emplois verts du secteur forestier (Réseau conjoint d'experts OIT/CEE/FAO)	DA4 : centrer son action sur les emplois verts et sur le renforcement des capacités à l'appui de la gestion durable des forêts	Prolonger le mandat Conserver le mandat inchangé, tel qu'il figure dans le document ECE/TIM/2017/2-FO:EFC/2017/2

V. Équipe de spécialistes CEE/FAO des perspectives du secteur forestier

Référence au Programme de travail intégré : domaine d'activité 1 (Données, suivi et évaluation), domaine d'activité 2 (Dialogue et conseils en matière de politiques) et domaine d'activité 4 (Renforcement des capacités)

A. Objectifs

8. Conseiller et appuyer la Section CEE/FAO de la forêt et du bois en ce qui concerne la méthodologie, la réalisation et la mise en œuvre d'études prospectives. Constituer un répertoire d'études mondiales, régionales, sous-régionales et nationales concernant les perspectives du secteur forestier et l'évolution des politiques forestières, et faciliter le partage des connaissances.

B. Activités et fonctions

9. Fournir un appui et apporter des compétences au secrétariat pour l'aider à mener une étude sur les perspectives du secteur forestier et à élaborer les documents connexes.
10. Présenter les conclusions des études dans le cadre de manifestations publiques, par exemple de réunions scientifiques et professionnelles.
11. Fournir des orientations sur les méthodes, l'analyse et la réalisation d'études sur les perspectives du secteur forestier.
12. Aider le secrétariat à renforcer la capacité des États membres à réaliser des études sur les perspectives du secteur forestier.
13. Définir des scénarios fondés sur l'évolution structurelle du secteur forestier, l'offre et la demande à long terme de bois et d'autres biens et services, ainsi que l'incidence et les implications de l'évolution des orientations internationales et nationales.
14. Donner des conseils dans le cadre de l'élaboration d'un calendrier prévisionnel pour de nouvelles études prospectives et identifier d'éventuels contributeurs et donateurs.
15. Mener des travaux de recherche à l'appui des études sur les perspectives du secteur forestier.
16. Donner un aperçu des autres modèles relatifs au secteur forestier.
17. Contribuer à renforcer les composantes relatives aux politiques dans les travaux et les publications de la Section CEE/FAO de la forêt et du bois et diffuser des informations à l'appui de la prise de décisions concernant les études sur les perspectives et les politiques forestières internationales (élaboration de notes d'orientation, échange de matériels d'information).

C. Principaux résultats et contributions attendus

18. Publication de l'Étude des perspectives du secteur forestier et des documents connexes de la CEE/FAO.
19. Diffusion des résultats des études prospectives au niveau national, sous réserve de mise à disposition de ressources.

D. Contexte

Établie/Approuvée par : Session commune du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts de la FAO, Genève (Suisse), 2019.

Période prévue : De janvier 2020 à décembre 2021.

Méthodes de travail : Réunion annuelle ou autres méthodes déterminées par l'Équipe.

Rapports : Chaque année, au Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts.

Chef : Il/Elle sera élu(e) lors de la première réunion de l'Équipe.
